



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-09-097-DEEJ

Nomenclature : 7.10

OBJET : ASSOCIATION CAMINANTE - CONVENTION DE PARTENARIAT

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 28 septembre 2021
 Pour extrait certifié

conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 29/09/2021*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

| | | |
|----------------|---------------|-----------------|
| Mme DARRAMBIDE | procuration à | M. MABILLET |
| M. LECERF | procuration à | M. CENDRES |
| M. DECKE | procuration à | M. DUBERT |
| M. HERVELIN | procuration à | Mme SAINT-AUBIN |
| M. LAPEBIE | procuration à | Mme DACHARRY |

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne la présence d'un lieu d'accueil et d'accompagnement des parents/enfants de moins de 6 ans qui répond à un besoin en termes de conseil, de prévention et d'insertion des familles dans le champ social.

Trois professionnelles salariées de l'association accueillent les parents et leurs enfants dans la salle Dous Haous, mise à leur disposition par la commune le lundi et le jeudi de 9 h à midi.

En 2020, le contexte sanitaire a contraint l'association à modifier le fonctionnement du service avec une fermeture liée au confinement du 16 Mars au 17 Juin 2020.

Toutefois, le point d'accueil de Tarnos a compté 337 présences de 47 familles (dont 13 nouvelles familles) et 67 enfants.

43 des enfants accueillis avait moins de 3 ans .



Si la PMI et les professionnels de la petite enfance peuvent diriger des familles vers ce lieu d'accueil, c'est souvent le bouche à oreille qui a conduit ces familles à solliciter l'association. Ce service, organisé historiquement par le « Trait d'Union », est intégré, depuis l'année 2017, au sein de l'association Caminante et le partenariat entre la commune et l'association est formalisé par une convention annuelle.

Il convient donc de signer la convention pour 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir avec l'Association CAMINANTE représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie MIRAMON, définissant l'attribution de la participation annuelle de la commune à hauteur de 25 540 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que les montants nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2021.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr